

**Commune de Noyen sur Sarthe**  
**Conseil municipal du**  
**17 juillet 2015, 20h30**

**Date de convocation :** le 9 juillet 2015

**Date d'affichage :** le 9 juillet 2015

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 22

Présents :17

Votes :17

Le 17 juillet 2015, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MORICE, Maire de Noyen-sur-Sarthe.

**Etaient Présents :**

Jean-Louis MORICE, Lionel JARRIÉ, Régis SAUDUBRAY, Laurent FOURMOND, Pascal LINEY, Jacques LIONS, Didier REAUTÉ, Alain LANCELEUR, Magali COMPAIN, Véronique OGE, Marie-Madeleine AUTRET, Michel MONTREUIL, Chantal GALATI, Annick NAVEAU, Mathilde SAULNIER, Michèle DESSEIGNE, Marie-Claire GAUTIER

**Etaient absents, excusés :** Stéphanie MEISSER-MENARD, Patricia GUILLOCHON-BRION, Fanny LAINEY, Fabien FISSON, Alain MARTIN,

**Secrétaire :** Mathilde SAULNIER

✓ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2015**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'approuver le procès-verbal de la réunion précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter un sujet, à savoir le renouvellement du contrat conclu avec la société Restauval.

Après avoir délibéré, le nouveau point est adopté à l'unanimité.

**2015.79 - Informations diverses**

- *Recrutement d'un agent au service des espaces verts, à l'issue d'un contrat en Emploi Avenir.*

*- Réponse du Conseil Départemental – Pétition de la Madelaine*

Monsieur le Maire fait part du courrier émis par le président du Conseil départemental à la suite de la pétition déposée par l'association de la Madelaine. Aucun programme de travaux ne concerne à ce jour le cheminement piétonnier et les deux ponts. Aussi, il renvoie vers la Commune la question de l'aménagement d'une passerelle et son financement estimé à 245 000 €.

Monsieur le Maire et le Conseil municipal précisent que la priorité est portée sur l'aménagement du carrefour Georges Guiet. Un projet de passerelle pourra être étudié ultérieurement.

**2015.80 – Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints**

**24** : Aérateur aérovert MAJAR pour l'atelier, Espace Emeraude (Sablé sur Sarthe) d'un montant de 2 195,00 € H.T.

**25** : Tondeuse débroussailleuse HONDA pour les espaces verts, Espace Emeraude (Sablé sur Sarthe) d'un montant de 1 650,00 € H.T.

**26** : Terrassement pour terrain de boules au cityparc, SARL Naveau (Noyen sur Sarthe) d'un montant de 3 168,26 € H.T.

**27** : Guirlandes Noël, Groupe Leblanc (Le Mans) d'un montant de 359,22 € H.T.

**28** : Signalisations, Signalisation Lacroix (Saint Herblain) d'un montant de 324,88 € H.T.

**29** : Bacs à fleurs pour la médiathèque, la mairie et la salle polyvalente, Tropic Déco (Sèvres) d'un montant de 1 824,30 € H.T.

**30** : Extincteurs pour la capitainerie et l'immeuble 14 place de la République, Parflam (Cergy Pontoise) d'un montant de 254,73 H.T.

**31** : Echelle 3 plans pour les espaces verts, Sanitaire-Service (Sablé sur Sarthe) d'un montant de 295,00 €

**32** : Madriers pour terrain de boule au cityparc, Espace Emeraude (Sablé sur Sarthe) d'un montant de 256,66 € H.T.

**33** : Lance télescopique coude pour l'atelier, SAS Romet (Noyen sur Sarthe) d'un montant de 348,95 € H.T.

**2015.81 - Délégation du droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n°2015-12 à 2015-16.

Il exerce son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner n°2015-15 présentée par Maître Jean-Pierre Kaplan, notaire à Andresy et portant sur la vente, au prix de 24 400€ du bien cadastré section AC n° 203, situé 13 rue Carnot. Il s'appuie d'une part sur les orientations d'aménagement du centre- bourg décidées par le conseil municipal en 2007 (délibération n°2007.30 – délimitation du DPU) ; et d'autre part, sur la continuité du programme d'acquisitions et d'opérations urbaines menées dans le secteur concerné.

Il n'a pas exercé de droit de préemption sur les autres ventes.

**2015.82 – Lotissement de la Paluelle - Attribution du marché d'aménagement**

Monsieur le Maire rappelle le projet. Le marché porte sur les travaux de viabilisation du futur lotissement. Lancé sous forme de marché à procédure adaptée, il a été envoyé à la publication le 16 juin 2015. Il est paru sur le portail des marchés publics de la Sarthe, et dans le journal Ouest France.

La date limite de remise des offres était fixée au jeudi 9 juillet à 12h30. La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 9 juillet pour ouvrir les plis et enregistrer les offres. Seize entreprises ont déposé une offre : 12 candidats pour le lot 1 et 4 candidats pour le lot 2.

Monsieur le Maire rend compte de l'analyse des offres. Il propose au conseil municipal de retenir les entreprises suivantes:

Lot 1 : DURAND (49220 PRUILLE) pour un montant de 86 995 € HT soit 104 394 € TTC

Lot 2 : FTPB (53410 SAINT PIERRE LA COUR) pour un montant de 28 927.50 € HT soit 34 713 € TTC

### **2015.83- Emplois communaux**

#### **2015.83.1- Recrutement d'emplois communaux occasionnels - Temps d'Activité Périscolaire**

Pour la poursuite de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de recruter trois agents non-titulaires, au maximum, rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon d'adjoint d'animation, du 1<sup>er</sup> septembre au 18 décembre 2015.

Après délibération, le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et le charge de recruter 3 agents.

#### **2015.83.2 – Recrutement d'emplois communaux occasionnels – Restaurant scolaire**

Afin d'encadrer au mieux les enfants déjeunant au restaurant scolaire, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter au maximum deux agents non titulaires, rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon d'adjoint technique du 1<sup>er</sup> septembre au 18 décembre 2015.

Après délibération, le Conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire et le charge de recruter 2 agents.

### **2015.84 – Convention de prestation de service Ecole de musique**

Afin de poursuivre la mise en œuvre des Temps d'Activité Périscolaire, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de signer une convention de prestation de services à titre onéreux avec l'école de musique intercommunale.

Les termes de la convention prévoient une indemnité horaire de 24€ TTC (charges et assurance comprises), à raison de 3H heures d'activités par semaine pour une durée de 3.5 mois (du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 18 décembre 2015).

Après délibération, le Conseil municipal accepte la proposition de convention et charge le maire de la signer.

### **2015.85 – Convention de mise à disposition de la garderie périscolaire**

Afin de répondre aux difficultés d'un certain nombre de parents d'élèves, Monsieur le Maire fait état de la mise à disposition de la garderie auprès de l'OGEC de l'Ecole Notre-Dame du Sacré-Cœur au cours de la période scolaire précédente.

L'OGEC est demandeuse du renouvellement de la convention de mise à disposition les mercredis en période scolaire, de 9H00 à 12H00 pour la durée suivante : du 1er septembre au 18 décembre 2015. La mise à disposition est gratuite, les frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage ...) restants à la charge de la commune.

Après délibération, le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et le charge de signer la convention afférente.

### **2015.86 – Demande de subvention au titre de l'amélioration des accès au réseau de transport régional**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des possibilités de soutien du Conseil régional pour l'amélioration des accès au réseau de transport régional et notamment l'augmentation des capacités de stationnement. Le projet de parking implanté sur la parcelle acquise auprès de RFF pourrait ainsi être éligible. Il prévoit la réalisation de 45 places de stationnement environ.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours du Conseil régional des Pays de la Loire et arrête les modalités de financement suivantes :

<b>Financier</b>	<b>Montant HT</b>
Conseil régional Pays de la Loire (30%)	15 000 €
Autofinancement (70%)	35 000 €
Total	50 000 €

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de l'amélioration des accès au réseau de transport régional pour l'année 2015.

### **2015.87 – Renouvellement du marché de prestation de service - Restaurant scolaire**

Le contrat conclu avec la société RESTAUVAl, prévu pour une durée de 1 an, du 30 août 2013 au 29 août 2014, a été renouvelé du 30 août 2014 au 29 août 2015.

La Commission restauration scolaire propose de reconduire le contrat pour 1 an.

Après délibération, le Conseil municipal accepte de renouveler le contrat pour une durée d'un an, du 30 août 2015 au 29 août 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer ce renouvellement.

## **2015.88 – Questions diverses**

Madame Compain regrette l'effet non entretenu du mur d'eau de la Place Léon Lebrun. Monsieur le Maire répond que le fleurissement sera un des axes de travail prioritaires de l'agent recruté aux services techniques.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la fermeture du commerce « Papa Fleurs » Place de la République et de l'ouverture d'un nouveau commerce Zone du Tertre.

Monsieur Saudubray signale le manque d'arrosoirs au cimetière. Monsieur Lanceleur précise que deux arrosoirs, achetés en début d'année, ont déjà disparus. Un nouvel achat sera effectué.

Monsieur le Maire fait le point sur les collectes d'ordures ménagères et indique qu'il recevra prochainement les élus de la LBN en charge du dossier.

La rambarde abîmée du pont est de nouveau signalée. Un courrier sera rédigé à l'attention du Conseil départemental.

Monsieur Saudubray déplore le fonctionnement du nouveau prestataire du Syndicat d'Eau, l'entreprise Véolia, qui adresse une facture avec un acompte annuel à régler, de 70 à 80%. Monsieur Lanceleur, représentant de la Commune auprès du SIAEP, en fera part.

Monsieur le Maire informe de la réalisation du parking du presbytère et de l'achèvement de la pose des jeux au city parc.

Plusieurs évènements sont annoncés : le Comice agricole de Saint-Jean-du-Bois, la Fête de Monts les 14-16 août.

Madame Ogé interpelle la Commune sur le refus de l'attribution d'une subvention à l'association sportive du collège. Monsieur le Maire répond que le dossier n'a pas pu être examiné en temps et en heure car il a certainement été égaré. Il sera attentif à une prochaine demande si elle est déposée pour l'année 2016.

La séance est levée à 21H45.

**La prochaine réunion du conseil municipal  
se tiendra jeudi 24 septembre 2015 à 20H30.**

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité auprès de la Préfecture. Un délai de 2 mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.